

DEL 2022/006

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An deux mil vingt deux  
Le Mercredi 26 Janvier à 19h00

**LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué**, s'est réuni à l'Espace Youenn Gwernig sous la présidence de Monsieur Jean-Yves LE GOFF, MAIRE DE SCAER.

**Étaient présents 26 Conseillers sur 29 :**

MM Jean-Yves **LE GOFF**, Hélène **LE BOURHIS**, Robert **RAOUL**, Martine **BOUCHER**, Jean-François **LE MAT**, Marie-Pierre **GIRE**, Guy **FAOUCHER**, Danielle **LE GALL**, Frédéric **LE BEUX**, Ludovic **RUHIER**, Frédéric **MICHEL**, Marine **SENECHAL**, Jean-Pierre **GUILLOU**, Anne-Laure **LE GRAND**, Didier **MORGANT**, Delphine **BOUGUENNEC**, Michel **GARO**, Isabelle **QUELVEN**, Roland **SAINT-JORE**, Pascale **DUFLEIT**, Cédric **GOUIFFES**, Marie-Antoinette **PEDRONO**, Christian **CARDUNER**, Jean Michel **LEMIEUX**, Pierrette **LE FLOCH**, Marie-Josée **CANEVET**.

**ABSENT(S) EXCUSE (S) :** Anne **LE GALL**, Jacqueline **SABATIER**, qui ont donné pouvoir à Anne-Laure **LE GRAND**, Martine **BOUCHER**.

**ABSENT :** Fabienne **CAILLAREC**

Monsieur Cédric **GOUIFFES** a été élu Secrétaire.

**DEL 26.01.2022 / 2022/006 : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU  
DES EFFECTIFS**

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil municipal de déterminer les effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services et de procéder, le cas échéant, à la suppression des postes non pourvus,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34 qui dispose que les emplois de chaque collectivité sont créés par son assemblée délibérante,

VU le tableau des effectifs,

Considérant que le tableau des effectifs doit être actualisé d'une part selon les carrières des agents (départ en retraite, mutation...) et d'autre part selon les évolutions des missions qui sont confiées à la collectivité,

Considérant, le détachement d'un adjoint technique auprès de la Région Bretagne au 1<sup>er</sup> octobre 2021,

Considérant la réussite à un examen professionnel au grade d'attaché principal dont la nomination peut intervenir au 1<sup>er</sup> octobre 2021,

Considérant le départ en retraite d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 1<sup>er</sup> novembre 2021,

Considérant le départ en retraite d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> décembre 2021,

Considérant la radiation des cadres d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant que l'évolution des missions confiées aux collectivités a également un impact sur le tableau des effectifs,

Considérant la nécessité de pérenniser le poste de chargé de communication sur un grade de catégorie B à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant l'augmentation des demandes relatives aux actes d'urbanismes et la nécessité de maintenir un accueil au sein des services techniques, il convient de procéder à une ouverture de poste sur un grade d'adjoint administratif pour assurer le secrétariat des services techniques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant l'ouverture de la médiathèque, l'Uni-vert, tiers lieux et à l'extension des horaires d'ouverture au public, il convient de procéder aux ouvertures de postes au 1<sup>er</sup> janvier 2022 afin d'engager les procédures de recrutement,

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante et dont le détail figure en annexe :

- Au 1er octobre 2021 :
  - o Acter le détachement d'un adjoint technique dans une autre collectivité en Modifiant l'effectif pourvu de ce grade,

- Acter la réussite à un examen professionnel en supprimant les effectifs budgétaire et pourvu sur le grade d'attaché et de procéder aux ouvertures sur le grade d'attaché principal

- Au 1<sup>er</sup> novembre 2021 :

- Acter le départ en retraite d'un adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe en modifiant l'effectif pourvu de ce grade

- Au 1<sup>er</sup> décembre 2021 :

- Acter le départ en retraite d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe en modifiant l'effectif pourvu de ce grade

- Au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Acter la radiation des cadres d'un adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe en modifiant l'effectif budgétaire en passant de 7 à 6 postes,

- Acter l'ouverture d'un poste de chargé de communication sur un grade de catégorie B,

- Acter l'ouverture d'un poste de secrétariat affecté à la Direction des services techniques sur un grade d'adjoint administratif en maintenant un effectif budgétaire à 4 sur ce grade,

- Acter les ouvertures de postes à la médiathèque compte tenu des missions à réaliser, en ajoutant un effectif budgétaire à temps complet et un effectif budgétaire à temps non complet sur le grade d'adjoint du patrimoine

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU les lignes directrices de gestion de la collectivité actées par délibération du 15 décembre 2021

VU l'avis favorable du Comité technique en date du 13 janvier 2022,

VU l'avis favorable de la Commission Ressources en date du 19 janvier 2022,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

### DECIDE,

DE MODIFIER le tableau des effectifs de la manière suivante :

#### Au 1er octobre 2021 :

D'ACTER le détachement d'un adjoint technique dans une autre collectivité en modifiant l'effectif pourvu de ce grade,

D'ACTER la réussite à un examen professionnel en supprimant les effectifs budgétaire et pourvu sur le grade d'attaché et de procéder aux ouvertures sur le grade d'attaché principal

#### Au 1er novembre 2021 :

D'ACTER le départ en retraite d'un adjoint technique principal de 1ère classe en modifiant l'effectif pourvu de ce grade

#### Au 1er décembre 2021 :

D'ACTER le départ en retraite d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe en modifiant l'effectif pourvu de ce grade

#### Au 1er janvier 2022 :

D'ACTER la radiation des cadres d'un adjoint technique principal de 2ème classe en modifiant l'effectif budgétaire en passant de 7 à 6 postes,

D'ACTER l'ouverture d'un poste de chargé de communication sur un grade de catégorie B,

D'ACTER l'ouverture d'un poste de secrétariat affecté à la Direction des services techniques sur un grade d'adjoint administratif en maintenant l'effectif budgétaire à 4 sur ce grade,

D'ACTER les ouvertures de postes à la médiathèque compte tenu des missions à réaliser, en ajoutant un effectif budgétaire à temps complet et un effectif budgétaire à temps non complet sur le grade d'adjoint du patrimoine

Envoyé en préfecture le 28/01/2022

Reçu en préfecture le 28/01/2022

Affiché le

ID : 029-212902746-20220127-D2022006SCA-DE

DE PREVOIR ET INSCRIRE Les crédits correspondants au budget.

Pour extrait certifié conforme,  
Jean-Yves LE GOFF,  
MAIRE DE SCAER

